



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes des Îles Marquises (CODIM)

DÉLIBÉRATION N° 54 - 2022 du 24 juin 2022

**FIXANT LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES ROTATIONS RÉGULIÈRES
DE LA NAVETTE MARITIME "KAOHA TINI" DE JUILLET À DÉCEMBRE
2022**

Le 24/06/2022, le conseil communautaire de la communauté de communes des Îles Marquises, convoqué le 17/06/2022 conformément à l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à Nuku Hiva, dans la salle de réunion de la circonscription administrative des Îles Marquises à 08:00, sous la présidence de M. Benoît KAUTAI.

Le secrétaire de séance nommé est: Laïza DEANE

Délégués communautaires présents avec voix délibérative (13/15 élus en exercice):

Benoît KAUTAI, Nestor OHU, Félix BARSINAS, Nicolas HAITI, Laïza DEANE, Ornella KAYSER, Monique VAATETE, Alain AH-LO, Sylvie HAPIPI, Yveline TOHUHUTOHETIA, Athanase PAHUTOTI, Ranka AUNOA, Anna TEHAHE

Absent(s) (2): Joëlle FREBAULT, Henri TUIEINU

Procuration(s) (0):

Exposé des motifs

La gestion du second navire KAOHA TINI a été transférée à la CODIM. Il est demandé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le projet de calendrier hebdomadaire et annuel (de juillet à décembre 2022) présenté en annexe.

La navette commencera ses rotations au nord la semaine du 18 juillet 2022 après le festival des arts à Fatu Hiva.

- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;
- Vu le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie Française (CGCT);
- Vu l'arrêté n°867/DIPAC du 29 novembre 2010 portant création de la communauté de communes des Îles Marquises;
- Vu L'arrêté n°HC/2021/11/SAIM du 25 novembre 2021 portant extension de compétences de la communauté des Îles Marquises
- Vu L'arrêté n°6498/MAF du 15 juin 2022 portant transfert de gestion du navire KAOHA TINI, immatriculé PY 2847, au profit de la Communauté de Communes des Îles Marquises (CODIM)
- Vu La convention relative au transfert de gestion du navire KAOHA TINI immatriculé PY 2847, au profit de la Communauté de Communes des Îles Marquises (CODIM)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré par

13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s), soit 13 votants

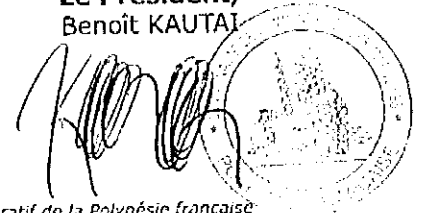
Article 1. APPROUVE le calendrier prévisionnel des rotations régulières de la navette maritime KAOHA TINI présenté en annexe

Article 2. Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après transmission via l'application @CTES:
Le: 04 JUL. 2022
Et publication ou notification 04 JUL. 2022
Du: _____

**Le Président,
Benoît KAUTAI**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de la Polynésie française dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou dès notification et de sa réception par le représentant de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site

portant approbation du budget supplémentaire du budget principal de la codim, pour l'exercice 2022

RF
HAUT-COMMISSARIAT DE PAPEETE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/07/2022
987-200027688-20220624-DEL_054_2022-DE

CALENDRIER PRÉVISIONNELLE DE LA NAVETTE MARITIME "KAOHA TIN" AUX MARQUES NORD POUR L'EXERCICE 2022

Jours fériés Vacances scolaires Raisons scolaires Arrêt technique

	JANVIER	FEBVIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
1	sam. 1	mar. 1	mar. 1	ven. 1	dim. 1	mar. 1	ven. 1	jeu. 1	jeu. 1	sam. 1	mar. 1	jeu. 1
2	dim. 2	mer. 2	mer. 2	sam. 2	lun. 2	jeu. 2	sam. 2	mar. 2	ven. 2 1 boucle nord	dim. 2 1 boucle nord	mer. 2 Taha Pao	ven. 2 1 boucle nord
3	lun. 3	jeu. 3	jeu. 3	dim. 3	mar. 3	ven. 3	dim. 3	mer. 3 Taha Pao	sam. 3	lun. 3	jeu. 3	sam. 3
4	mar. 4	ven. 4	ven. 4	lun. 4	mer. 4	sam. 4	lun. 4	jeu. 4	dim. 4 1 boucle nord	mar. 4 Taha Pao	ven. 4 1 boucle nord	dim. 4 1 boucle nord
5	mer. 5	sam. 5	sam. 5	mar. 5	jeu. 5	dim. 5	mar. 5	ven. 5 1 boucle nord	lun. 5	mer. 5 Taha Pao	sam. 5	lun. 5
6	jeu. 6	dim. 6	dim. 6	mer. 6	ven. 6	lun. 6	jeu. 6	mar. 6 Taha Pao	mar. 6 Taha Pao	jeu. 6	dim. 6 1 boucle nord	mer. 6 Taha Pao
7	ven. 7	lun. 7	lun. 7	jeu. 7	sam. 7	mer. 7	ven. 7	dim. 7 1 boucle nord	mer. 7 Taha Pao	ven. 7 1 boucle nord	lun. 7	mer. 7 Taha Pao
8	sam. 8	mar. 8	mar. 8	ven. 8	dim. 8	jeu. 8	ven. 8	lun. 8	jeu. 8	sam. 8	mer. 8 Taha Pao	jeu. 8
9	dim. 9	mer. 9	mer. 9	sam. 9	lun. 9	sam. 9	sam. 9	mar. 9 Taha Pao	ven. 9 1 boucle nord	dim. 9 1 boucle nord	mer. 9 Taha Pao	ven. 9 1 boucle nord
10	lun. 10	jeu. 10	jeu. 10	dim. 10	mar. 10	ven. 10	dim. 10	mer. 10 Taha Pao	sam. 10	lun. 10	jeu. 10	sam. 10
11	mar. 11	ven. 11	ven. 11	lun. 11	mer. 11	sam. 11	lun. 11	jeu. 11	dim. 11 1 boucle nord	mar. 11 Taha Pao	ven. 11	dim. 11 1 boucle nord
12	mer. 12	sam. 12	sam. 12	mer. 12	jeu. 12	dim. 12	mer. 12	ven. 12 1 boucle nord	lun. 12	mer. 12 Taha Pao	sam. 12	lun. 12
13	jeu. 13	dim. 13	dim. 13	jeu. 13	ven. 13	lun. 13	jeu. 13	sam. 13	mar. 13 Taha Pao	jeu. 13	dim. 13 1 boucle nord	mer. 13 Taha Pao
14	ven. 14	lun. 14	lun. 14	jeu. 14	sam. 14	mer. 14	ven. 14	dim. 14 1 boucle nord	mer. 14 Taha Pao	ven. 14 1 boucle nord	lun. 14	mer. 14 Taha Pao
15	sam. 15	mar. 15	mar. 15	ven. 15	dim. 15	jeu. 15	ven. 15	lun. 15	jeu. 15	sam. 15	mer. 15 Taha Pao	jeu. 15
16	dim. 16	mer. 16	mer. 16	sam. 16	lun. 16	mer. 16	sam. 16	mar. 16 Taha Pao	ven. 16 1 boucle nord	dim. 16 1 boucle nord	mer. 16 Taha Pao	ven. 16 1 boucle nord
17	lun. 17	jeu. 17	jeu. 17	dim. 17	mar. 17	ven. 17	dim. 17	mer. 17 Taha Pao	sam. 17	lun. 17	jeu. 17	sam. 17
18	mar. 18	ven. 18	ven. 18	lun. 18	mer. 18	sam. 18	lun. 18	jeu. 18	dim. 18 1 boucle nord	mar. 18 Taha Pao	ven. 18 1 boucle nord	dim. 18 1 boucle nord
19	mer. 19	sam. 19	sam. 19	jeu. 19	ven. 19	lun. 19	mer. 19 Taha Pao	ven. 19 1 boucle nord	lun. 19	mer. 19 Taha Pao	sam. 19	lun. 19
20	jeu. 20	dim. 20	dim. 20	mer. 20	jeu. 20	dim. 20	mer. 20 Taha Pao	sam. 20	mar. 20 Taha Pao	ven. 20 1 boucle nord	lun. 20	mer. 20 Taha Pao
21	ven. 21	lun. 21	lun. 21	jeu. 21	sam. 21	mer. 21	ven. 21	dim. 21 1 boucle nord	mer. 21 Taha Pao	ven. 21 1 boucle nord	lun. 21	mer. 21 Taha Pao
22	sam. 22	mar. 22	mar. 22	ven. 22	dim. 22	jeu. 22	ven. 22 1 boucle nord	lun. 22	jeu. 22	sam. 22	mer. 22 Taha Pao	jeu. 22
23	dim. 23	mer. 23	mer. 23	sam. 23	lun. 23	mer. 23	sam. 23	mar. 23 Taha Pao	ven. 23 1 boucle nord	dim. 23 1 boucle nord	mer. 23 Taha Pao	ven. 23 1 boucle nord
24	lun. 24	jeu. 24	jeu. 24	dim. 24	mar. 24	ven. 24	dim. 24 1 boucle nord	mer. 24 Taha Pao	sam. 24	lun. 24	jeu. 24	sam. 24
25	mar. 25	ven. 25	ven. 25	lun. 25	mer. 25	sam. 25	lun. 25	jeu. 25	dim. 25 1 boucle nord	mar. 25 Taha Pao	ven. 25 1 boucle nord	dim. 25
26	mer. 26	sam. 26	sam. 26	jeu. 26	ven. 26	lun. 26	mer. 26 Taha Pao	ven. 26 1 boucle nord	lun. 26	mer. 26 Taha Pao	sam. 26	lun. 26
27	jeu. 27	dim. 27	dim. 27	mer. 27	jeu. 27	dim. 27	mer. 27 Taha Pao	sam. 27	mar. 27 Taha Pao	ven. 27 1 boucle nord	lun. 27	mer. 27 Taha Pao
28	ven. 28	lun. 28	lun. 28	jeu. 28	sam. 28	mer. 28	ven. 28	dim. 28 1 boucle nord	mer. 28 Taha Pao	ven. 28 1 boucle nord	lun. 28	mer. 28 Taha Pao
29	sam. 29	mar. 29	mar. 29	ven. 29	dim. 29	jeu. 29	ven. 29 1 boucle nord	lun. 29	jeu. 29	sam. 29	mer. 29 Taha Pao	jeu. 29
30	dim. 30	mer. 30	mer. 30	sam. 30	lun. 30	mer. 30	sam. 30 1 boucle nord	lun. 30	mer. 30 Taha Pao	dim. 30 1 boucle nord	mer. 30 Taha Pao	ven. 30 1 boucle nord
31	lun. 31	jeu. 31	jeu. 31	sam. 31	mar. 31	jeu. 31	dim. 31 1 boucle nord	mer. 31 Taha Pao	ven. 31	lun. 31	mer. 31	sam. 31